

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1774

Artikel: Importations parallèles : le contre-projet des caisses maladie : pour faire baisser le prix des médicaments, l'arme de l'initiative populaire
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et fin rhétoricien, admet que la procédure de naturalisation préconisée par son parti peut conduire à des décisions arbitraires. Il va même jusqu'à regretter la décision du corps électoral de la commune d'Emmen qui, en 2000, a refusé la demande de l'ensemble des requérants balkaniques. Mais, poursuit-il, l'important est de reconnaître aux communes leur souveraineté en la matière et de laisser la parole au peuple que les autorités comprennent si mal. Cette qualification bien sûr manque totalement de pertinence: dans un Etat fédéral, et les cantons et les communes ne sont pas

souverains et ne peuvent exercer leurs compétences que dans le respect de l'ordre juridique fédéral, en l'occurrence l'interdiction de l'arbitraire.

Même confusion conceptuelle avec l'initiative «*Souveraineté populaire sans propagande gouvernementale*», qu'il faut traduire par «*Souveraineté de l'UDC*». Faire croire que le peuple se prononcerait plus librement sur les objets soumis à votation si le Conseil fédéral était condamné au silence, c'est prendre les citoyennes et les citoyens pour des demeurés incapables de juger les arguments en présence et de se

faire leur propre opinion. En réalité cette initiative s'inscrit de manière très cohérente dans un programme visant à discréditer et à marginaliser les autorités. Débarrassée de tout intermédiaire gênant, l'UDC serait ainsi seule à représenter le peuple, ce dont elle ne cesse de se prévaloir. Dans la même veine, le nouveau président de l'extrême centre ne vient-il pas de suggérer que les partis soient seuls habilités à désigner leurs représentants au sein de l'exécutif? Après le Conseil fédéral réduit au silence, voilà le tour du parlement. Et place nette à l'UDC, véritable porte-parole du peuple. Souveraineté de l'UDC.

Importations parallèles: le contre-projet des caisses maladie

Pour faire baisser le prix des médicaments, l'arme de l'initiative populaire

Albert Tille (6 avril 2008)

C'est le bras de fer entre les pharmas et les assurances maladie. Fin décembre, le Conseil fédéral, aligné sur l'industrie pharmaceutique, propose d'interdire formellement l'importation parallèle de produits protégés par un brevet. Aujourd'hui, nous apprend le *Tages Anzeiger*, les plus grandes caisses maladie et la Fondation pour la protection des consommateurs mènent la contre-attaque. Elles préparent une initiative populaire précisant que la Suisse ne peut interdire l'importation de produits brevetés déjà commercialisés à l'étranger. Des exceptions seraient cependant possibles pour protéger l'environnement ou la santé des consommateurs.

Cette initiative constitue, en quelque sorte, un contre-projet au texte gouvernemental. Dans son message, le Conseil fédéral examine trois régimes différents pour la mise sur le marché des produits brevetés. Il s'en tient au principe de *l'épuisement national* qui prévoit que le détenteur d'un brevet a le contrôle de la commercialisation de son produit dans chaque pays. Il rejette le système de *l'épuisement régional* en vigueur dans l'Union européenne et plus encore *l'épuisement international* qui prévoit qu'un produit mis en vente dans n'importe quel pays peut circuler librement. L'initiative défend une quatrième solution. C'est l'épuisement international avec la possibilité d'interdire

l'importation en provenance de pays dont les pratiques ne correspondent pas aux normes de santé ou d'environnement analogues à celles de la Suisse. Cette solution permettrait d'éviter une négociation avec Bruxelles; la participation au système régional européen présenterait des difficultés institutionnelles (DP 1730). Mais elle permettrait également d'écartier les dangers réels ou supposés d'importations en provenance d'Etats économiquement voyous.

L'initiative entend faire pression sur le parlement qui est saisi du projet gouvernemental. Dans ce cas précis, la menace d'un référendum serait inopérante. En effet, la révision de la loi sur

les brevets entend confirmer et renforcer le système existant et non le modifier. Un référendum réussi signifierait simplement le *statu quo*.

Helsana, la plus grande caisse maladie de Suisse est le fer de lance du mouvement pour la

réforme du système. Elle estime qu'une libéralisation des importations permettrait d'économiser un demi milliard sur les médicaments, ce qui entraînerait une baisse des primes de 2,7%. La très large majorité des sacrifices, 82%, serait supportée par les

entreprises étrangères qui profitent tout comme les pharmas suisses du paradis helvétique des médicaments chers. Autant dire, conclut Helsana, que la prétendue menace sur la recherche pharmaceutique suisse n'existe pas.

La lutte des classes de l'espérance de vie

Une étude démographique française qui stimule la réflexion sur la réforme des retraites

Pierre Imhof (1er avril 2008)

L'Institut national français d'études démographiques (INED) a publié en ce début d'année les résultats d'une vaste étude menée en 2003 sur l'espérance de vie, et sur l'espérance de vie sans incapacités. Les résultats confirment que les ouvriers meurent plus jeunes que les cadres; mais ils nous apprennent également qu'ils bénéficient de moins d'années sans aucun handicap.

Pour parvenir à ces résultats, l'INED a étudié l'espérance de vie des Français à 35 ans, selon le sexe et la catégorie professionnelle. Il a également retenu trois types d'incapacités, en fonction de leur gravité: sensorielles (vue, ouïe, marche, etc.), limitantes dans les activités quotidiennes, et engendrant une dépendance pour réaliser les activités élémentaires des soins personnels. Il en ressort qu'en France, en 2003, un homme âgé de 35 ans pouvait espérer vivre encore 43 ans, dont 28 sans incapacités, et une femme 49 ans, dont 29 sans incapacités (*). Si l'on compare

